

GE_GERICHTE ACJC/1610/2025 vom 17. November 2025

GE Cour de justice, 2025-11-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACJC_1610_2025

FR: GE_GERICHTE ACJC/1610/2025 du 17 novembre 2025

IT: GE_GERICHTE ACJC/1610/2025 del 17 novembre 2025

Erwägungen

E. 8

février 2022; Que la suite de la procédure est réservée; Que la fixation des frais sera renvoyée à la décision finale (art. 104 al. 1 CPC).

* * * * *

- 4/4 -

C/2503/2022 PAR CES MOTIFS, La Chambre civile : Statuant préparatoirement: Ordonne à B _____ de produire une attestation de C _____ indiquant le montant total des avoirs de prévoyance qu'elle a accumulés avant le mariage (part valide et part invalide) et les intérêts du 29 novembre 2010 au 8 février 2022. Lui impartit un délai de vingt jours dès réception de la présente ordonnance pour ce faire. Réserve la suite de la procédure. Dit qu'il sera statué sur les frais de la présente ordonnance dans la décision finale. Siégeant : Monsieur Cédric-Laurent MICHEL, juge délégué; Madame Camille LESTEVEN, greffière.

Indication des voies de recours :

Le Tribunal fédéral connaît, comme juridiction ordinaire de recours, des recours en matière civile; la qualité et les autres conditions pour interjeter recours sont déterminées par les art. 72 à 77 et 90 ss de la loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110). Il connaît également des recours constitutionnels subsidiaires; la qualité et les autres conditions pour interjeter recours sont déterminées par les art. 113 à 119 et 90 ss LTF. Dans les deux cas, le recours motivé doit être formé dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète de l'arrêt attaqué. L'art. 119 al. 1 LTF prévoit que si une partie forme un recours ordinaire et un recours constitutionnel, elle doit déposer les deux recours dans un seul mémoire.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 30'000 fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.